

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Bamidbar - Chavouote



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Bamidbar - Chavouote

« Une chose, D. a dite » : Il les a toutes fondées sur "Une"

« Hachem parla à Moché dans le désert du Sinai, dans la Tente d'Assignation, le premier du deuxième mois, la deuxième année de leur sortie d'Egypte, en disant : » (1, 1)

Le Or Ha'haïm Hakadoch demande pour quelle raison dans ce verset l'évocation du lieu se fait différemment de celle du temps. En effet, concernant le lieu, "l'ensemble", à savoir le désert du Sinai, est mentionné en premier, et seulement ensuite vient le "détail", autrement dit la Tente d'assignation [il n'est pas écrit : « Dans la tente d'assignation, dans le désert du Sinai »]. En revanche, au sujet du temps, c'est le détail, "le premier du deuxième mois", qui est cité en premier, et seulement après vient l'ensemble, "la deuxième année" [et non pas : "la deuxième année, le premier du deuxième mois"].

Cette même question est également reprise par le Bat Ayne (au début de la Paracha), et il y répond à sa manière habituelle en disant qu'il y a ici une allusion à un grand principe qui doit régir la vie d'un juif : **il est impossible de "parvenir" à recevoir la Torah et à la mériter sans acquérir et renforcer la Emouna et le Bita'hone.** La réalité est telle, en effet, que les soucis de subsistance dans lesquels l'homme est plongé jour et nuit, préoccupé par la manière dont il pourvoira à ses besoins, augmentera ses gains et nourrira lui et sa famille, l'empêchent d'avoir l'esprit libre pour servir son Créateur, comme l'explique le Baal Chem Tov à propos de la Michna (Avot 3, 16) : « Un filet est étendu (פריסה) sur tous les êtres vivants. » Le mot פריסה (étendu) fait, en effet, allusion au pain et à la subsistance comme on le retrouve dans l'expression "בכדי אכילה פריס" ["Le temps qu'il faut pour manger un demi-pain"] (Brakhot 37b). Nos Sages nous préviennent ainsi que le **filet** (le piège) du Yetser Hara vient à cause de la פריסה, de la

subsistance, et que personne n'y échappe, car il **s'étend sur tous les êtres vivants**, tous sont soumis à l'épreuve consistant à courir après leur subsistance. Pour reprendre les mots du Bat Ayne : « **C'est le filet dans lequel l'homme est piégé** : il court pour sa subsistance en utilisant des ruses et des artifices, **il s'imagine que c'est la "force de son poignet" qui fait avancer les choses, et il n'a pas foi ni confiance dans le fait qu'Hachem, sans nul doute, lui apportera sa subsistance et le fera vivre**, car Celui qui donne la vie, donne également de quoi vivre. »

Il n'y a donc aucun autre moyen que de renforcer sa Emouna dans le fait que seul le Saint-Béni-Soit-Il "ouvre Sa main et rassasie tout être vivant de volonté", que c'est Lui qui donne la force à l'homme de mener à bien ses entreprises et que toute la subsistance de l'homme est déjà fixée depuis Roch Hachana. Il doit également **affermir sa confiance (Bita'hone) dans le fait que le Saint-Béni-Soit-Il le nourrira dans Son immense bonté.** De la sorte, il ne sera plus accablé par les tourments de la subsistance et ne sera plus plongé dans sa recherche. A plus forte raison, il ne cherchera pas des moyens défendus, comme la tromperie, pour atteindre son but et de ce fait, il sera à nouveau libre pour servir Hachem.

Cela permet de comprendre l'enseignement de 'Haza'l (Mékhilta Béchala'h) selon lequel : "La Torah n'a été donnée qu'à ceux qui mangent la manne" :

En effet, les Bné Israël ne méritèrent de recevoir la manne que grâce à la Emouna et au Bita'hone qu'ils possédaient en sortant d'Egypte, qui étaient tellement puissants qu'ils n'emportèrent même pas de quoi vivre, persuadés que le D. Vivant pourvoierait à tous leurs besoins. Libérés du souci de la subsistance, leur cœur était entièrement libre pour le service d'Hachem. C'est pourquoi ils

étaient en mesure de recevoir la Torah. **Et il en est de même pour toutes les générations**, pour reprendre ses mots empreints de sainteté : « **L'essentiel de la préparation réside avant tout dans le domaine de la Emouna et du Bitahone.** » Car une des bases du travail de cette période qui précède le don de la Torah consiste à acquérir cette Emouna et ce Bitahone dans notre Père céleste.

Rabbi Méir de Primichlane avait coutume de raconter chaque année devant l'assemblée des fidèles, avant le moment solennel de la lecture des dix commandements, l'histoire suivante :

Une fois, le roi de Vienne demanda au Gaon Chimchone Wertheimer : « Pourquoi les juifs sont-ils plongés depuis si longtemps dans un exil aussi dur et amer, sont-ils poursuivis, persécutés, frappés et humiliés, sans avoir été délivrés ? Quelle était leur faute pour subir de telles souffrances ?

-Cela leur arrive, répondit-il, à cause de la jalousie et de la haine qui règnent entre eux ! »

Cette réponse ne trouva pas grâce aux yeux du roi, à qui il ne semblait pas que ce fût une raison suffisante pour expliquer toutes les souffrances du peuple juif. Très irrité, il ordonna à Rabbi Chimchone de lui donner une raison satisfaisante sous trois jours, faute de quoi tous les juifs de Vienne seraient châtiés. Cette nuit-là, le Gaon pria et sollicita l'aide du Ciel quant à l'attitude à tenir. Et de fait, il reçut pour réponse dans ses songes que ce qu'il avait dit au roi était juste : en effet, c'était la haine et la jalousie régnant entre les juifs qui étaient la cause de cet exil. Il ne devait pas apporter d'autre réponse au roi, car ce dernier se rendrait compte par lui-même très bientôt du bien-fondé de ce qu'il avait entendu.

C'était le début de l'hiver. Le roi partit à la chasse dans la forêt, accompagné d'une escorte. Lorsqu'ils arrivèrent à l'entrée du bois, ils se séparèrent les uns des autres afin que chacun puisse chasser dans un endroit

différent. Après plusieurs heures, les serviteurs ne trouvèrent plus le roi et pensèrent qu'il était rentré seul au palais.

Pendant ce temps, le roi, complètement absorbé par la passion de la chasse, ne s'aperçut pas qu'il était demeuré tout seul... jusqu'à ce que les rayons du soleil commencent à décliner. Ne retrouvant plus alors aucun de ses serviteurs, il fut saisi d'une grande frayeur à l'idée de devoir sillonner la forêt en solitaire, de nuit, entouré de nombreux êtres indésirables et de toutes sortes de bêtes féroces. Angoissé, il se mit à errer dans la forêt jusqu'à parvenir à une rivière d'où il put apercevoir, sur la rive opposée, des habitations éclairées. Il n'avait pas le choix, il devait se séparer de son cheval qui lui était si cher et de sa tenue royale. Il traversa la rivière, habillé seulement de ses vêtements de corps, jusqu'à atteindre l'autre rive. Pieds nus et tremblant de froid, il rejoignit le village, habité en majorité de non-juifs, et frappa à plusieurs portes. Néanmoins, personne ne consentit à lui ouvrir, tous étant effrayés par celui qui se tenait devant leur porte et qui était loin de ressembler à un être civilisé.

Le roi décida de se mettre à la recherche d'une Mézouza, sachant que les juifs étaient un peuple miséricordieux et que l'un d'entre eux daignerait certainement lui offrir l'hospitalité.

Après quelques recherches, il finit par en trouver une et frappa à la porte. Le juif qui lui ouvrit découvrit le spectacle d'un homme dévêtu, pieds nus, et tremblant de froid. Il le fit immédiatement entrer chez lui, lui prépara une boisson chaude, lui servit à manger, le couvrit d'une épaisse fourrure et l'installa devant le poêle brûlant. Le roi, qui revint progressivement à la vie, entendit dans le même temps, la maîtresse de maison mettre son mari en garde :

« Cet homme est un brigand, et sous peu, dès que tu n'y prendras pas garde, il s'emparera de tous nos biens et s'enfuira en emportant notre précieuse fourrure ! » Mais son mari la tranquillisa en lui promettant

qu'il ne fermerait pas l'œil de la nuit pour veiller à ce que leur hôte ne leur dérobe rien.

Le lendemain matin, le roi demanda au juif qui lui avait offert l'hospitalité à quelle distance il se trouvait de Vienne.

« Environ à 16 kilomètres, lui répondit-il.

- Je t'en prie, commande un charretier qui pourra m'y conduire.

- Je possède moi-même une petite charrette, je peux t'y emmener.

- Alors, donne-moi ton prix, demanda le roi.

- Quatre partsigars, annonça-t-il.

- J'accepte de voyager avec toi, lui dit le roi, mais à condition que tu me laisses ta fourrure pour me couvrir pendant tout le trajet, car je suis transi de froid jusqu'aux os.
»

« Ce goy te tuera au beau milieu du chemin pour te prendre ta fourrure ! », dit la maîtresse de maison à son mari sur un ton de reproche.

Mais ce dernier ne prêta pas attention à ses inquiétudes et la rassura en lui promettant qu'il serait de retour très bientôt, l'argent en poche.

Lorsqu'ils arrivèrent en ville, le juif lui demanda où il désirait se rendre. Le voyageur lui indiqua le palais royal. Aussitôt, le juif lui exprima sa crainte : il serait certainement puni d'avoir voulu s'en approcher.

« N'aie pas peur, lui dit le roi, encore un peu et je t'expliquerai tout ! »

Dès qu'ils arrivèrent devant le palais royal, le roi sauta de la charrette, encore vêtu de la fourrure du juif, et courut chez lui, à la grande joie de toute sa famille heureuse de son retour.

« Malheur à moi, se dit le juif. Il s'avère bien, à présent, que ce goy n'est qu'un voleur. Non seulement il ne me payera pas la course, mais en plus, il a emporté ma fourrure. Et pour couronner le tout, il m'a

emmené dans une fosse aux lions : les gardes royaux ne vont pas tarder à arriver pour m'emprisonner ! »

Et de fait, à peine quelques minutes plus tard, les gardes apparurent avec l'ordre de l'amener devant le roi. Lorsqu'il se présenta, ce dernier lui dit :

« Me reconnais-tu ?

- Je n'ai jamais vu le roi de ma vie jusqu'à ce jour !, lui répondit le juif.

- Moi je te connais très bien, et même ta maison et tout ce que tu possèdes. Je sais qui tu es et ce que tu fais !

- Il n'y a pas plus sage que le roi, répondit le juif, qui sait tout ce qui se passe même dans les maisons des villages de son royaume !

- Il n'y a là aucune sagesse, lui rétorqua le roi, c'est moi qui ai dormi chez toi cette nuit. Dis-moi seulement combien je te dois pour les vivres et la boisson qui m'ont sauvé la vie ! »

Cependant, le juif garda le silence.

« Tu peux me demander autant d'argent que tu veux ! », insista-t-il.

Mais le juif resta muet.

« Si tu veux, je te donnerai des champs et des vignes, ou même une ville entière au centre du pays ! Je t'en ferai don pour m'avoir sauvé la vie ! »

Devant son silence persistant, le roi finit par lui dire :

« Si tu ne me réponds pas, tu ne recevras pas plus que quatre partsigars pour ta course !

-Que sa Majesté veuille bien écouter ma requête, répondit enfin le juif : afin de gagner ma vie, je suis marchand ambulancier et je vais d'une ville à l'autre. Cependant, ces derniers temps, un autre juif s'est installé chez nous. Il achète des peaux et diverses autres marchandises aux habitants de notre village pour en faire commerce. Il empiète sur mon

travail ! Si sa majesté daignait bien m'exaucer, qu'il promulgue un ordre interdisant à ce juif de pénétrer dans notre village ! »

A ces mots, le roi se rendit à l'évidence : « Combien Rabbi Chimchone avait eu raison de dire que la jalousie et la haine régnaient entre les juifs ! Celui-là n'est-il pas insensé ? Il est en mesure de devenir en un instant un des plus grands riches de la région et il renonce à tout cela pour de telles bêtises, uniquement à cause des mauvaises pensées qu'il entretient envers son prochain ! »

Réfléchissons un peu : pourquoi le Rav de Primichlane racontait-il cette histoire à un moment aussi solennel que celui de la lecture des dix commandements, qui est considérée par un certain nombre de décisionnaires comme le moment-même où l'on reçoit la Torah le jour de Chavouote ? Au sens le plus simple, c'est parce que, précisément à cet instant, l'homme doit veiller aux **fondements** de la Torah. C'est en effet à ce moment-là où les sept cieux s'ouvrirent pour dévoiler la Présence Divine de manière aussi manifeste et où Hachem descendit sur le mont Sinai, qu'il faut avant tout se souvenir d'être un homme digne de ce nom !

Il y a cependant une raison plus profonde à cela : **la racine de la jalousie, de la concurrence déloyale et de la haine** provient du fait que l'on ne croit pas sincèrement que tout ce qui arrive dans le monde est le fruit de la parole Divine et que personne n'est en mesure de toucher un cheveu de ce qui a été octroyé à quelqu'un par le Ciel. Celui qui possède cette foi ne s'émouvra pas le moins du monde lorsqu'il verra son prochain réussir mieux que lui, car il sait pertinemment qu'il est impossible d'empiéter sur ce qui est à lui. Pour cette raison, le Rav de Primichlane désirait enraciner dans le cœur de ses fidèles cette Emouna dans toute sa pureté au moment-même où l'on s'apprêtait à lire les dix commandements car celle-ci constitue

un préalable indispensable pour recevoir la Torah.

« Une offrande nouvelle en l'honneur d'Hachem » : ce qui est passé est passé, et on se ressaisira dorénavant

« Hachem parla à Moché dans le désert du Sinai, dans la Tente d'Assignment, le premier du deuxième mois, la deuxième année de leur sortie d'Egypte, en disant : » (1, 1)

Rabbi Elimélekh de Lijensk (Noam Elimélekh) commente ce verset de la manière suivante :

« Il semble dire que la Torah, du fait qu'elle ait été donnée sur le Sinai, enseigne à l'homme de se prendre en main afin de lui apprendre à **être très soumis et humble à ses propres yeux**, à l'instar de ce que le Saint-Béni-Soit-Il fit en rejetant les autres montagnes élevées et en choisissant le mont Sinai, la plus basse de toutes les montagnes, l'expression "*désert du Sinai*" évoquant l'humilité. Néanmoins, il est nécessaire que, ce faisant, **il ne se mette pas en peine du fait de cette soumission poussée à l'extrême et tombe ainsi dans la tristesse, ce qui serait très préjudiciable pour son service Divin. C'est pourquoi la Torah le met en garde afin qu'il demeure toujours dans la joie**, car la présence Divine ne peut résider dans la tristesse. L'expression "*dans la Tente d'Assignment*" (Ohel Moède) y fait allusion : il doit pénétrer dans la Tente du Moède qui évoque la joie, car "Moède" est un langage de "fête". L'expression "*le premier du deuxième mois*" renferme également une allusion. En effet, si l'homme se demande : « Comment pourrais-je me réjouir, alors que j'ai beaucoup péché », la Torah lui recommande de **malgré tout, veiller à se repentir dans la joie, et à se ressaisir en se disant : « C'est comme si j'étais né aujourd'hui, et je ne retournerai plus à mes bêtises. » Cela s'appelle : se renouveler en devenant un nouvel être**. Et c'est ce qu'évoque l'expression "*le premier du deuxième mois*"¹ : un homme est "nouveau" à

1. Le mot "mois" en hébreu se dit חודש ('Hodèche) qui est de la même racine que חידוש ('Hidouche), le

deux occasions, la première fois, lorsqu'il naît, et la deuxième, lorsqu'il se repent et qu'il est pardonné. » (Cf. dans le reste du texte, où il explique selon cette idée, la suite du verset : "de leur sortie d'Egypte", en disant que même aujourd'hui, il existe une deuxième sortie d'Egypte, qui se produit lorsque l'homme revient vers Hachem.)

Une fois, le 'Hazon Ich ordonna à sa sœur, la Rabbanite (la femme du Steipler) de fermer la porte de la maison à double tour et de n'ouvrir à personne et sous aucun prétexte. Quelques instants après, une adolescente frappa à la porte. Lorsqu'elle s'aperçut qu'on ne lui répondait pas, elle se mit à tambouriner de toutes ses forces. La Rabbanite demanda au 'Hazon Ich de lui laisser ouvrir, car sinon, la porte risquait sous peu de se briser sous l'effet des coups.

« Dis-lui qu'elle s'adresse à Rav Wolf ! », lui répondit-il.

A peine heure plus tard, Rav Wolf lui-même arriva chez le 'Hazon Ich, et il se mit à lui raconter :

« Cette fille est venue chez moi en pleurant sur son état spirituel désastreux. Elle a fait l'armée et à présent, après avoir réfléchi à ses actes, elle est arrivée à la conclusion qu'elle n'avait plus de raison de vivre et elle avait l'intention de mettre fin à ses jours רח"ל.

- Retourne vers elle, lui répondit le 'Hazon Ich, et dis-lui, en mon nom, que l'enseignement de nos Sages (Yoma 29a) : "**Penser à la faute est plus grave que la faute elle-même**", concerne les pensées d'après la faute, à savoir **des pensées de renoncement ou de ce qui y ressemble**. Et celui qui veut y échapper doit fixer toutes ses pensées uniquement sur l'avenir et continuer à progresser dans son service d'Hachem. Dis-lui, en mon nom, qu'elle oublie **complètement** les fautes qu'elle a commises et qu'elle recommence tout depuis le début, comme un bébé qui

vient de naître. Ainsi, elle sera heureuse dans ce monde et dans le monde futur ! »

Ces paroles pénétrèrent profondément dans le cœur de la jeune fille, et elle revint dans le droit chemin. Par la suite, elle fonda une belle famille avec une descendance bénie par Hachem, pétrie de crainte de D., intègre et fidèle à Ses enseignements et à Sa Torah.

L'Avodat Israël (Par. Yitro) explique, dans ce sens, les paroles qu'Hachem adressa à son peuple en introduction au don de la Torah : « *Et à présent (ועתה), si vous écoutez réellement Ma voix et que vous acceptez Mon alliance, vous serez pour Moi un (peuple de) prédilection entre tous les peuples* » (Chémot 19, 5) :

« Le Midrach (Béréchit Rabba 21, 6), dit-il, rapporte que "chaque fois qu'il est écrit 'A présent' (ועתה), cela fait allusion à la Téchouva (au retour vers Hachem)". Concernant le sujet du verset, il y a lieu de dire que **le Saint-Béni-Soit-Il vient ainsi suggérer à ceux qui se rapprochent de Lui, de ne pas se décourager et de ne pas craindre de s'adresser à Lui à cause des fautes commises dans le passé. Car l'essentiel est, tout au moins, de se rapprocher désormais et de ne plus fauter davantage**. Et c'est à ce sujet qu'il est écrit : "Et à présent (ועתה) si vous écoutez réellement Ma voix" qui exprime la Mitsva de la Téchouva. Hachem, dans Sa bonté infinie, désire rapprocher les repentants et ne pas se souvenir de leurs actions passées. »

Cette période est propice au renouvellement, à devenir un autre homme pour le service Divin et à recevoir une nouvelle fois la Torah, comme l'écrit l'Avodat Israël de Kojnitz plus loin : « Il semble que l'on puisse voir en allusion dans ces saintes paroles que **réellement, chaque année, à toutes les époques, se dévoile le même thème à la même période**. Par exemple, à la période de Pessa'h où les enfants d'Israel sortirent d'Egypte, dans toutes les générations, certaines âmes d'Israel sortent

d'Égypte. **Egalement au cours de ce mois où ils se sont rapprochés d'Hachem au mont Sinaï, la possibilité de se rapprocher de Lui, de recevoir la Torah et de se tenir près du mont Sinaï se manifeste à nouveau.** C'est pourquoi lorsqu'arrive le mois de Sivan et jusqu'à Chavouote, chacun doit être prêt au même dévoilement de la Torah et à faire descendre sur lui la même sainteté qui se révéla en ce jour. »

Rabbi Leibl Eiguer (Torat Emet, Chabbat précédent Chavouote 5633(1833)) fait remarquer que la majorité des années, nous lisons dans la Haphtara du Chabbat d'avant Chavouote, les versets (Hochéa 2, 20-21) : « *Je te fiancerai à Moi à jamais, Je te fiancerai à Moi par la justice, par la Loi, par la bonté et par la miséricorde ; Je te fiancerai à Moi par la foi, et tu connaîtras Hachem.* » Il l'explique en disant que dans **"les trois jours de limitation"², un rapport de fiançailles se créa entre le Saint-Béni-Soit-Il et Israël**, comme cela est suggéré par le langage du verset וקדשתם היום ומחר [« *Vous vous sanctifierez³ aujourd'hui et demain* »], tandis que **le mariage** proprement dit **eut lieu à Chavouote**, comme l'enseignent 'Haza'l (à la fin de Taanit) : « *"Le jour de son mariage"* (Chir Hachirim), cela fait allusion au don de la Torah. » C'est pourquoi il est dit **"à jamais"**, "parce que depuis les premières fiançailles d'avant le don de la Torah, **il a été fixé à tout jamais que la même émanation spirituelle de fiançailles se manifeste chaque année lorsque cette période revient.** Et cela se produit, selon les termes du verset : « *Je te fiancerai à Moi par la justice, par la Loi, par la bonté et par la miséricorde* » par le réveil "d'En-

Haut" de l'immense bonté et de la miséricorde divine. Puis, il poursuit en expliquant également la suite du verset : « *Je te fiancerai par la foi* » : « Cela signifie que **l'homme ne doit pas se décourager parce que plusieurs années se sont déjà écoulées sans qu'il ne ressente un quelconque renouvellement ou une moindre proximité avec Hachem et se demander pourquoi il verrait davantage cette année un renouvellement que les années précédentes.** C'est pour cette raison qu'il est écrit : *"Je te fiancerai par la foi"*, car celle-ci concerne précisément ce qui est dissimulé à l'homme. Lorsqu'il se renforce dans ce domaine, c'est là **qu'il est en mesure d'être délivré et qu'il pourra dorénavant se sanctifier, bien qu'il soit encore loin du niveau de connaissance requis par l'importance de ce jour.** »

On raconte qu'un juif très âgé, quatre-vingts ans environ, habitant Tibériade, souffrit dans sa vieillesse de douleurs très violentes. Il vint se plaindre à Rabbi Avraham de Kalisk de son mauvais sort. Au milieu de la conversation, il laissa échapper qu'il n'avait plus de raison de vivre et que la mort était préférable. Le Rav lui demanda : « Mettez-vous les Téphelines chaque jour ? » et il répondit par l'affirmative. « Sachez, reprit le Rav, que cela vaut la peine de vivre quatre-vingts ans, même remplis de souffrances et de toutes les épreuves qui vous accablent, pour mettre les Téphelines, ne fusse qu'une seule fois, même à la fin des quatre-vingts ans et même pour mettre les Téphelines comme vous les mettez ! »

2. Les trois jours qui précèdent Chavouote, qui correspondent aux trois jours durant lesquels les Bné Israël se purifièrent pour recevoir la Torah (N.d.t).

3. Le terme "sanctifier" (לקדש) signifie également "fiancer" (N.d.t).